



**Cadre réservé à l'administration**

- Date de réception de la demande : .....N° de la Demande : .....
- Date de l'accord de principe : .....
- Date de réception de la facture : .....
- Date de validation par le Bureau Communautaire : .....
- Date du mandatement de la subvention : .....
- Observations : .....

**AIDE A L'ACHAT D'UN VELO NEUF :  
A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) ou D'UN VELO PLIANT**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Pour favoriser l'usage du vélo comme moyen de déplacements alternatifs à la voiture et d'intermodalité avec les transports en commun, les élus de la Communauté de communes du Bassin Decazeville Aubin ont voté le 25/01/16, un dispositif d'aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo neuf à assistance électrique (VAE) ou pliant. Il s'agit d'une **subvention forfaitaire fixée à 25% du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond d'aide de 250 € TTC/vélo. Pour l'année 2016, il a été inscrit au budget une enveloppe pour 8 vélos subventionnables.** Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Il ne sera subventionné qu'un vélo par foyer. Cette offre s'adresse aux particuliers résidents plus de 6 mois sur les 5 communes du Bassin : Aubin, Cransac, Decazeville, Firmi, Viviez.

**LE DEMANDEUR :**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Commune : ..... Téléphone : .....  
 Adresse E-mail : .....  
 Demande de subvention pour l'achat d'un VAE  ou d'un Vélo pliant

**ENQUETE DEPLACEMENTS\* :**

***Afin d'évaluer l'impact de cette mesure, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :***

Vous êtes :       un homme       une femme  
 Vous avez entre :       18-34 ans       35-54 ans       55-64 ans       65 ans et plus  
 Vous utilisez le plus souvent :       les transports en commun       voiture       moto       vélo  
 Vous disposez déjà :       d'une voiture       d'une moto       d'un vélo  
 Vous utiliserez votre vélo pour des trajets:  domicile-travail       loisirs       autre :.....  
 Vous utiliserez votre vélo pour relier les arrêts de transports en commun :  Tub       train  
 Ce vélo va-t-il remplacer votre véhicule ?       oui       non      lequel :.....

Nombre de personnes composant votre foyer :

Age	Lien de parenté	Situation professionnelle	Moyens de locomotion utilisés	Utilisera le VAE
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
				<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

\* La Communauté s'engage à ne pas divulguer ces informations en dehors de ses services. Elles feront l'objet d'un traitement informatique destiné à établir des données statistiques sur l'utilisation des moyens de déplacements et du report modal de l'usage du VAE sur la voiture particulière.

**Attention** : avant d'acheter votre VAE ou vélo pliant, faites valider votre devis par la Communauté de communes (sous peine de vous voir refuser la subvention).  
A noter que les deux subventions (VAE et vélos pliants) ne sont pas cumulables.

- **Critères d'éligibilité des vélos pliants en fonction des dimensions maximales du vélo en position pliée** : Hauteur : 1070 mm, Longueur : 690 mm, largeur : 400 mm.

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR PAR LE DEMANDEUR**

*Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné*

① **Lors de la demande d'accord de principe avant tout achat**, le demandeur devra remettre les documents suivants :

- Le présent formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé,
- Un devis signé du revendeur,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation ou taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, à l'exclusion des attestations d'hébergement)

Chaque demande sera étudiée par une commission d'attribution dont l'avis sera communiqué par courrier au demandeur : accord de principe ou rejet.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée dans la limite de 8 demandes subventionnables pour l'année 2016. Après réception de l'accord de principe, le demandeur aura un délai maximum d'un mois pour présenter la facture d'achat acquittée sous peine de perdre son ordre d'arrivée.

② **Une fois l'accord de principe donné, et le vélo acheté**, le demandeur devra remettre les documents suivants :

- la copie de la facture acquittée avant le 01/12/16, libellée à son nom propre.
- une copie du certificat d'homologation du VAE délivré par le revendeur ;
- l'attestation sur l'honneur du demandeur à ne percevoir qu'une seule subvention par foyer. Et l'engagement pour une durée de 3 ans ; à ne pas revendre le vélo sous peine de restituer la subvention, à en faire usage principalement sur le territoire, et à apporter la preuve aux services de la Communauté de communes, qui en feront la demande (via la commune), qu'il est bien en possession du vélo subventionné.
- un relevé d'Identité Bancaire libellé au nom du demandeur pour effectuer le virement de la subvention.

\*\*\*\*\*

③ Lorsque votre dossier de demande est complet et qu'il remplit toutes les conditions d'éligibilité, il est présenté au vote des élus du Bureau Communautaire, à l'issue duquel, la subvention vous est automatiquement versée sur votre compte bancaire par virement du trésor public de Decazeville dans un délai de 30 jours.

---

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises dans ce dossier de subvention »

Fait à ..... Le...../...../..... Signature du Demandeur :.....

---

Dossier à renvoyer à : Communauté de communes du Bassin Decazeville Aubin - Service Transport & Mobilité  
Maison de l'Industrie - BP 68 – 12300 DECAZEVILLE  
Tél : 05.65.43.95.20 – E-mail : transport@cc-decazeville-aubin.fr